

nendazpanorama

n° 92 ■ février 2006

au sommaire

Décisions du Conseil communal page 2

Echos des décisions prises lors du 2^e semestre 2005. Avec, en gros plan, un passage en revue des subventions agricoles communales reconduites pour une période de 4 ans.

L'administration à votre service page 6

L'année 2005, première de la législature, a vu quelques modifications de structures dans notre administration. Présentation des cadres et des services.

1906: il y a cent ans page 9

Une rubrique qui rappellera que, pour Nendaz, 1906 fut un millésime extraordinaire. Pour planter le décor, un premier volet présente les notables de l'époque.

Déblaiement des neiges page 10

Quoiqu'on en dise notre commune dispose d'une organisation très performante pour le déblaiement des neiges. La mission est confiée au service des Travaux Publics qui l'assume avec compétence et application.

Accueil de la petite enfance page 13

A l'occasion d'une nouvelle convention passée avec la commune de Salins, un tour d'horizon complet de ce qui existe en la matière.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: «Fond du Val»,
photo Nendaz Tourisme.

éditorial

par Philippe Charbonnet, secrétaire communal



La 47^e législature à dater de l'instauration du régime communal a débuté en janvier 2005 par l'assermentation de nos autorités. Quatre nouveaux visages sur la traditionnelle photo de famille laissent augurer d'une multitude d'idées innovantes qui foisonnent dans l'esprit de chacun. Pas étonnant donc si l'année 2005 a consigné quelques modifications sur l'organigramme fonctionnel et organisationnel de l'administration.

Tout d'abord, M. Simon Germanier, après 34 années de dévouement passionné, a souhaité être relevé de ses missions de secrétaire communal et de chef du personnel.

D'autre part, l'année 2005 s'est avérée riche en bouleversements dans le dédale des lois en vigueur. L'administration en a été particulièrement touchée avec l'entrée en force de plusieurs législations dont notamment la loi sur les communes, l'ordonnance sur la gestion financière des communes, la loi sur les droits politiques, la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées. Autre évolution qui a vu l'organisation

des premières votations sous l'égide de l'ordonnance sur le vote par correspondance.

De telles mutations et les tâches supplémentaires induites ainsi que la certitude que le processus de changement et de réforme engagé ne va pas ralentir au cours des prochaines années ont amené nos autorités à repenser la structure de l'administration.

Ce numéro de Nendaz Panorama est un état des lieux de l'organisation communale à ce jour. Il a pour mission de vous familiariser avec nos services. Il vous permet de mettre un visage sur nos principaux responsables et vous transmet les coordonnées essentielles de communication interne.

Nous sommes à votre service.

assemblée primaire du 20 décembre 2005

L'assemblée est ouverte à 19 heures par le président Francis Dumas qui salue chacun et souhaite la bienvenue.

L'assemblée primaire et bourgeoise se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Elle accepte sans modification le procès-verbal de la dernière séance (30.6.2005).
2. Elle entend lecture du budget 2006 de la Bourgeoisie. Celui-ci présente un excédent de recettes de Fr. 2'500.-.
3. Elle prend connaissance du plan financier 2007/2009 de la Bourgeoisie.
4. Elle entend lecture intégrale du budget 2006 de la Municipalité. Celui-ci présente les caractéristiques suivantes :
 - Excédent des recettes de fonctionnement, après amortissements
Fr. 316'464.-
 - Investissement net
Fr. 2'618'000.-
 - Excédent de financement
Fr. 1'342'800.-
5. Elle prend connaissance du plan financier 2007/2009 de la Municipalité. C'est la première fois que le plan financier quadriennal est présenté à l'assemblée primaire. Ceci est une conséquence de la nouvelle loi sur les communes du 5.2.2004.

La parole n'est pas demandée dans les divers. L'assemblée primaire est levée à 19h55. Elle est suivie d'un vin chaud offert aux participants.



les décisions du Conseil communal

2^e semestre 2005

2005, première année de législature, n'en confirme pas moins la grande régularité avec laquelle travaillent nos conseillers communaux. 2005 a connu 22 séances du Conseil (23 en 2004; 22 en 2003). Sept conseillers n'ont manqué aucune séance; cinq n'en n'ont manqué qu'une. C'est remarquable, même si, à Nendaz, c'est ordinaire. La «réservation habituelle du jeudi» pour ces séances dans les agendas municipaux est probablement à la base de cette assiduité, à une époque où la détermination d'un horaire conjoint pour réunir une douzaine de personnes tient du parcours du combattant.

Dans une première partie statistique notre article présente les décisions prises ayant un caractère individuel, sous l'angle de leur nombre, là aussi par comparaison avec le passé récent. Pour le reste par contre notre compte-rendu couvre le 2^e trimestre de 2005, ce qui précède ayant déjà fait l'objet d'une publication.

Bonne lecture.

Extrait statistique de décisions prises en 2005

	TOTAL ANNUEL 2005	TOTAL ANNUEL 2004	TOTAL ANNUEL 2003
• Demandes d'autorisations de construire			
- autorisations communales accordées	188	187	196
- autorisations communales refusées	8	7	17
- préavis favorables pour la commission cantonale des constructions	25	34	30
- préavis négatifs pour la commission cantonale des constructions	2	1	1
- décisions en matière de contentieux (amendes)	-	-	3
- autres décisions	21	8	4
• Etablissements publics			
- examens d'octrois et d'extensions de patentes/autorisations	2	1	4
- transferts de patentes/autorisations	9	9	8
- autres décisions (horaires-enseignes-mesures de police etc.)	3	10	10
• Service social et protection ouvrière			
- décisions ponctuelles d'aide sociale	52	49	16
- demandes d'aide communale en matière de chômage	1	5	1
- demandes de soutien pédagogique pour apprentis	2	-	-



Step de Bieudron: l'adjudication des travaux se poursuit.

assemblée primaire du 30 juin 2005

L'assemblée est ouverte à 20 heures, dans la salle du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz, par le président de la commune qui souhaite à chacun la bienvenue.

Il salue la présence de M. Daniel Porcellana, qui représente la fiduciaire Alpaudit SA, organe de révision des comptes 2004. La présence de la fiduciaire est obligatoire en vertu de l'art. 85 de la loi sur les communes.

L'assemblée primaire se déroule selon l'ordre du jour suivant:

1. Elle accepte le procès-verbal de la dernière assemblée (28.2.2005).
2. Elle approuve, à l'unanimité, les comptes 2004 de la Bourgeoisie qui se soldent par une diminution de fortune de Fr. 11'403.53.
3. Elle approuve, à l'unanimité, les comptes 2004 de la Municipalité qui présentent une augmentation de fortune de Fr. 1'899'745.60. Il est à relever que ces comptes incluaient l'opération d'assainissement du bilan rendue obligatoire par le nouveau régime communal.

La parole n'est pas demandée dans les divers. L'assemblée primaire est levée à 20h35.

Extrait statistique de décisions prises en 2005 (suite)

	TOTAL ANNUUEL 2005	TOTAL ANNUUEL 2004	TOTAL ANNUUEL 2003
• Demandes de remises d'impôts (art. 167 LF) (préavis émis à l'intention de l'autorité cantonale)			
- édicition de préavis favorables	6	6	7
- édicition de préavis négatifs	11	2	5
• Aide aux constructions agricoles entrant dans le cadre des «améliorations foncières»			
- édicition de préavis préalables	-	-	2
- octroi du subventionnement communal	2	1	5
- subventionnement complémentaire des fosses et fumières	-	-	1
• Diverses autres décisions			
- octroi de «vin d'honneur»	11	8	6
- octroi de «bois de construction» par la Bourgeoisie de Nendaz	3	7	6
- décisions en relation avec des demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Nendaz	-	-	2
- aide à la sauvegarde de la framboise	7	1	6
- demandes d'aide à la rénovation de logements	-	3	4
- transactions immobilières (achat-vente-échange de terrains)	18	24	15

Adjudications de travaux, de commandes et de services

Pendant le 2^e semestre 2005 le Conseil communal a adjudgé les travaux et commandes suivants:

- Réhabilitation/agrandissement de la STEP de Bieudron; travaux d'électricité: à l'entreprise Grichting et Valtério SA, pour un prix de Fr. 299'000.-. Assainissement des bassins: aux entreprises Mega SA et Sikabau SA, pour un prix de Fr. 749'000.-.
- Raccordement des bâtiments communaux et scolaires entre eux par un réseau de fibre optique: à la SEIC SA, pour un prix de Fr. 162'000.-.
- Travaux de déneigement du secteur d'Aproz: à l'entreprise Jean-Marc Erb, selon modalités du contrat-type de la commune en la matière, valable jusqu'au 31.12.2008.
- Remplacement des tuyaux en ciment par des tuyaux en fonte sur le tronçon du bisse de Vex servant d'emprise à la route de la Tchouelle (Clèbes): à l'entreprise Dénériaz SA, pour Fr. 65'000.-.
- Acquisition d'un tracteur articulé de type Holder, équipé d'une saleuse, pour remplacer un autre véhicule utilitaire de l'équipe d'entretien: au garage Crettenand, Pont-de-la-Morge, pour un prix de Fr. 133'000.-.
- La police d'assurance collective pour tous les bâtiments communaux était échue le 31.10.2005. Son renouvellement a fait l'objet d'une mise en sou-

mission selon loi sur les marchés publics. Le nouveau contrat, d'une durée de 5 ans, a été adjudgé à la compagnie Helvétia-Patria, pour un prix de Fr. 70'000.- par an.

Approbation de projets et mandats

- Notre commune coordonne et supervise le mandat d'élaboration d'une carte des dangers de crues des cours d'eau pour le secteur Nendaz, Les Agettes, Salins, Veysonnaz et Sion. Dans ce cadre elle a pris acte du résultat de la mise au concours auprès des bureaux techniques et émis son préavis. L'adjudication qui a du obtenir l'approbation du Conseil d'Etat a été faite au groupement de bureaux KBM Sion, CSP Sion, Etec Sion, Ingéo Nendaz, Joël Bochatay Salvan, pour un prix de Fr. 140'000.-.
- L'assainissement de la décharge des Eterpas (entre Fey et Basse-Nendaz) nécessite une investigation préalable et une investigation de détail permettant l'évaluation du site en termes de pollution, selon les données de la législation. Ce mandat d'étude a été confié au Bureau d'Etudes Géologiques SA, Aproz.

Organisation administrative et personnel communal

- Pendant le 2^e semestre 2005 le Conseil communal a décidé les nominations suivantes en remplacement d'employés démissionnaires ou mutés à d'autres fonctions:

M. Christophe Normand, Haute-Nendaz, comme nouveau chef du service administratif (en remplacement de M. Philippe Charbonnet, nouveau secrétaire communal);

M^{me} Annick Pitteloud-Délèze, Sornard, comme concierge auxiliaire au centre scolaire de la Biolette, à Basse-Nendaz.

- Plusieurs services communaux sont astreints à un service de piquet (police, équipe d'entretien, service des eaux, exploitation STEP). Jusqu'à ce jour chacun d'eux avait un cahier des charges y relatif différent. Profitant d'une révision nécessaire de ces documents le Conseil communal a décidé l'approbation d'un cahier des charges désormais identique pour tous les services.
- Les salaires 2006 du personnel communal ont été indexés au renchérissement à raison d'une augmentation de 1% (indice du 30 novembre).

Octrois d'aides financières

- A l'association pour la sauvegarde du patrimoine, pour permettre le raccordement du Moulin du Tsâblo, à Haute-Nendaz, au réseau d'eau potable.
- Au «centre de formation ski-école Hérens-Nendaz», nouvelle organisation de l'Association valaisanne de

ski en matière de «projet école et sport d'hiver en Valais». Cette aide représentera l'équivalent de Fr. 2.- par habitant et par an; elle est octroyée pour une période de 4 ans.

- A l'organisation d'une épreuve de Coupe du Monde de snowboard à Haute-Nendaz, du 18 au 22 janvier 2006, sous forme de garantie de déficit plafonnée à Fr. 10'000.- au maximum.
- Octroi d'un don de Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur, dans le cadre de l'opération ouverte au lendemain des intempéries en Suisse centrale, en août 2005.
- La législation militaire fixe un certain nombre d'obligations aux communes. Parmi celles-ci celle du maintien à disposition des stands de tir nécessaires aux tirs obligatoires. A Nendaz le stand est propriété de la Société de tir Le Chamois. Pour contribuer aux frais découlant de ces obligations la commune allouera désormais à la Société une aide annuelle forfaitaire de Fr. 5'000.-.

Autres décisions

- Renouvellement d'un emprunt échu, de Fr. 850'000.-, au taux de 2.45% (ancien taux 4,525%), pour une durée de 8 ans, avec un amortissement annuel de Fr. 28'900.-.

- Approbation des comptes 2004 d'Ecoforêt Nendaz-Isérables (trilage forestier) qui bouclent avec une perte de Fr. 16'099.30; ainsi que des comptes de la section locale de l'Université populaire qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 1'133.25.
- Création d'une zone de protection des sources dans le secteur du Chappey (alpage de Cleuson). Les dispositions principales consistent en l'acquisition des terrains sensibles (environ 4'000m²), en l'aménagement de prises d'eau pour le bétail, en l'aménagement d'accès pour le cheminement du bétail.
- Une nouvelle législation cantonale régissant les établissements publics est entrée en vigueur le 1.1.2005, modifiant plusieurs modalités pratiques. D'une manière globale le Conseil communal a accordé les «autorisations d'exploiter» à toutes les anciennes «patentes» selon les conditions existantes au 31.12.2004 (offres, locaux, enseignes...). De même les horaires d'ouverture sont demeurés tels que fixés. Par contre mandat a été donné pour modifier le chapitre y relatif du règlement communal de police. Nous aurons l'occasion d'y revenir puisque ces modifications devront être approuvées par l'assemblée primaire. ■

DÉCHETS

Ramassage du papier

Veillez noter que le prochain ramassage du papier, sur tout le territoire communal, est prévu le

jeudi 16 mars 2006.

Les vieux papiers seront déposés avant 9h aux endroits habituels de ramassage des ordures ménagères.

N'oubliez pas d'attacher convenablement vos papiers.

Les prochains ramassages auront lieu les 18 mai, 20 juillet, 21 septembre 2006.

L'administration communale



MISE AU CONCOURS

L'administration communale de Nendaz met au concours, l'engagement d'un(e)

Secrétaire à 100%

rattaché(e) à son service administratif.

Nous demandons une personne au bénéfice d'une formation commerciale complète. Une expérience dans le domaine des administrations publiques serait appréciée.

Des informations relatives à ce poste peuvent être obtenues auprès de notre chef du personnel (027 289 56 00) pendant les heures d'ouverture ordinaire du bureau communal.

Les personnes intéressées par ce poste doivent formuler une offre de service en joignant copies des diplômes requis et un curriculum vitae. Les offres doivent être adressées à l'administration communale de Nendaz, 1996 Basse-Nendaz, **jusqu'au 15 mars 2006** au plus tard.

Commune de Nendaz



gros plan

les subventions agricoles

Depuis que la législation impose une planification financière les dépenses annuelles non obligatoires et répétitives doivent faire l'objet de décisions de confirmation périodique. Ainsi il en va des subventions strictement communales en faveur de l'agriculture, en l'occurrence échues le 31.12.2006.

Le Conseil communal a donc réexaminé ce dossier dans le cadre de l'élaboration récente du dernier plan financier. Il a décidé de maintenir ces subventions pour la période quadriennale allant du 1.1.2007 au 31.12.2010. Rappelons brièvement de quoi il s'agit.

Amélioration du bétail

- Taureaux reproducteurs: prime de base de Fr. 600.- par bête, à laquelle s'ajoute un complément de Fr. 150.- par points. Limitation à une bête subventionnée par propriétaire. Il n'est pas fait de différenciation selon la race du bétail.
- Insémination artificielle: Fr. 13.60 par vache inséminée.

Estivage du bétail

- Montants versés annuellement:
Fr. 80.- par U.G.B. (unité de gros bétail) alpée sur territoire de Nendaz.
Fr. 60.- par U.G.B. alpée hors de la commune.

Exploitation des laiteries

Contribution annuelle fixée par le budget (Fr. 15'000.- pour 2006), répartie en parts égales entre les laiteries (actuellement Haute-Nendaz, Fey et Brignon).

Aide à la framboise

Selon règlement d'octroi du 15.7.1999. Montants forfaitaires alloués, entre Fr. 2.50 et Fr. 3.50 par m². Demandes formulées individuellement; octrois

échelonnés dans le temps et plafonnés à 3'000m² par an et par requérant.

Renouvellement du verger d'abricotier

Montant alloué: 10% du montant de l'aide cantonale. Sera désormais prise en compte la «domiciliation» du verger et non de son propriétaire. Par ailleurs les demandes doivent être formulées avant le 31 août pour un versement lors de l'année suivante.

Transport des fruits

Aide annuelle fixée par le budget (Fr. 3'000.-) versée sur présentation des factures effectives et allouée au GIAP.

Gardiennage des bisses

Aide annuelle forfaitaire de Fr. 2'000.- par bisse exploité et soumis à gardiennage.

Autres

Les autres subventions agricoles existantes qui sont soumises à d'autres dispositions légales demeurent inchangées. Il est bien entendu que pour celles-ci leur durée de validité relève d'autres critères.





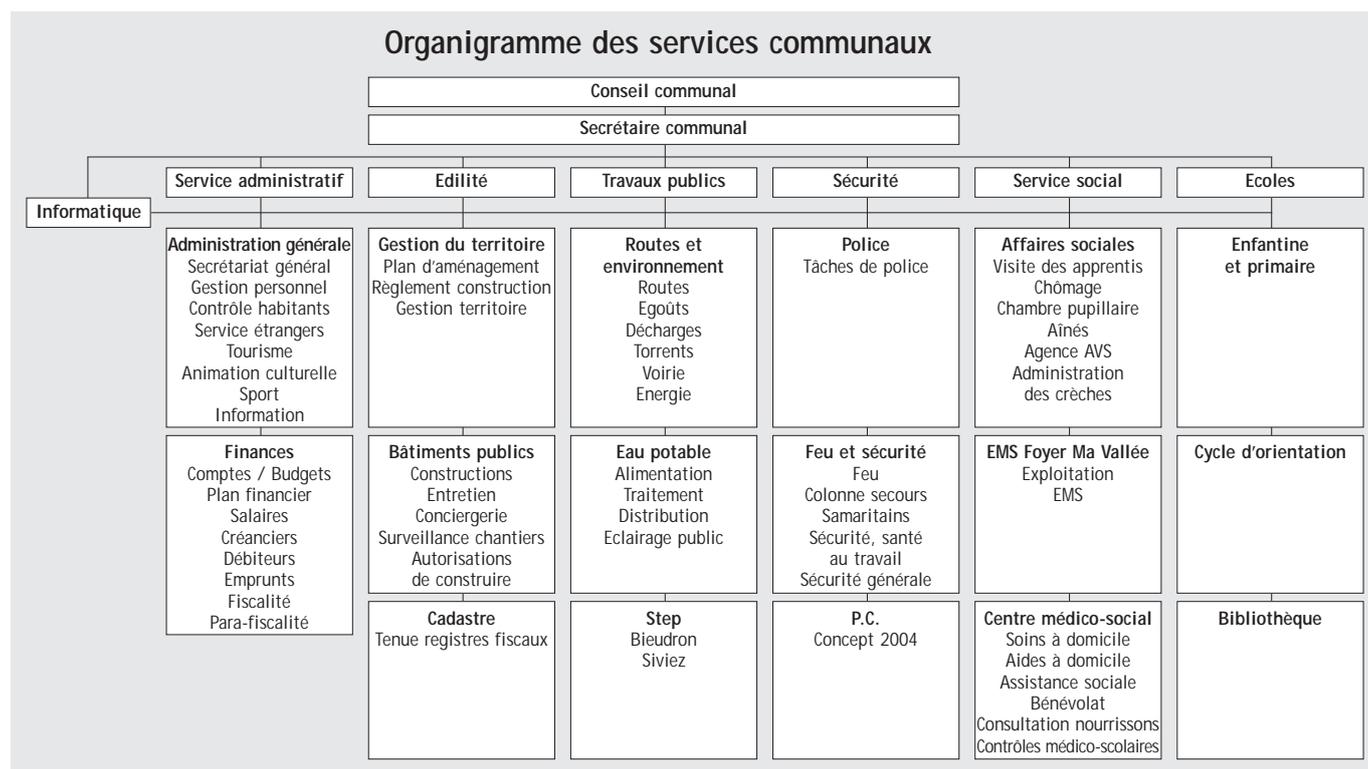
l'administration à votre service

présentation des services

L'organisation de l'administration communale a subi un certain nombre de modifications et quelques mutations en ce début de législature. Pour l'essentiel nous relèverons celles qui suivent :

- Changement de secrétaire communal: M. Philippe Charbonnet, de Beuson, a remplacé M. Simon Germanier, de Basse-Nendaz.
- Création d'un service de sécurité regroupant les missions de la police, de la protection civile, de la protection contre l'incendie et des divers autres partenaires en matière de sécurité. La conduite de ce service a été confiée à M. Paul-André Gillioz, de Haute-Nendaz.
- Modification structurelle du service administratif et inclusion à ce service de la gestion des domaines sportifs et culturels. La conduite de ce service a été confiée à M. Christophe Normand, de Haute-Nendaz.
- Renforcement du secteur financier par un regroupement des tâches en une seule section, dont la conduite a été confiée à M. Gaby Mariéthoz, à Fey.
- Modification structurelle du service de l'édilité par, notamment, la création d'une section «gestion des bâtiments» regroupant en son sein le domaine des autorisations de bâtir et celui de la construction et de l'exploitation des bâtiments communaux.

Compte tenu de ce qui précède l'actuelle structure administrative peut être synthétisée par l'organigramme que voici.



**Secrétaire communal
CHARBONNET**

Philippe

Chef du personnel,
coordination
générale

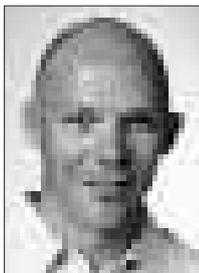
Né en 1965, marié,
3 enfants

Domicilié à Beuson

Tél. prof.: 027 289 56 02

Tél. privé: 027 288 36 63

E-mail: philippe.charbonnet@nendaz.org



**Service
administratif
NORMAND**

Christophe

Chef du service
administratif

Né en 1976, marié,
2 enfants

Domicilié à Haute-Nendaz

Tél. prof.: 027 289 56 03

Tél. privé: 027 288 16 73

E-mail: christophe.normand@nendaz.org



Administration générale

Tél. 027 289 56 00 - Fax 027 289 56 01

Secrétariat général. Gestion du courrier
et des communications, caisse principale,
archives, affaires agricoles, économi-
cations et élections, manifestations
officielles, information, informatique,
gestion des établissements publics, etc.
Registre des habitants, bureau des
étrangers, registre civique, délivrance
d'attestations officielles.

Gestion des affaires sportives et cultu-
relles. Administration du centre sportif
des Ecluses.

Finances

Tél. 027 289 56 20 - Fax 027 289 56 01

Comptes et budgets, encaissements et
contentieux, fournisseurs, gestion
financière.

Fiscalité (impôts) et para-fiscalité
(taxes): taxations et notifications.

Chef de section: MARIETHOZ Gaby,
domicilié à Fey.

Service de l'édilité

BALET Yves

Chef du service
de l'édilité

Né en 1963, céli-
bataire, 1 enfant

Domicilié à Aproz

Tél. prof.: 027 289 56 52

Tél. privé: 027 346 73 17

E-mail: yves.balet@nendaz.org



Gestion du territoire

Tél. 027 289 56 52 - Fax 027 289 56 01

Aménagement du territoire, plans de
zones, plans directeurs.

Gestion des bâtiments

Tél. 027 289 56 52 - Fax 027 289 56 01

Autorisations de construire, gestion
des bâtiments publics, conciergerie,
suivi des chantiers de constructions
publiques.

Cadastre

Tél. 027 289 56 10 - Fax 027 289 56 01

Registre des bâtiments et biens-fonds,
plans cadastraux, taxations officielles,
sommaires d'imposition, stipulation
d'actes (inférieurs à Fr. 5'000.-).

Chef de section: GLASSEY

Jean-Claude, domicilié à Clèbes.

Service des

Travaux Publics

MENETREY Olivier

Chef du service des
travaux publics

Né en 1963, marié,
1 enfant

Domicilié à Aproz

Tél. prof.: 027 289 56 17

Tél. privé: 027 346 65 76

E-mail: olivier.menetrey@nendaz.org



Entretien

Tél. 027 289 55 10 - Fax 027 289 55 19

Dépôt des Bouillets

Entretien des routes, des cours d'eau,
réseau d'égouts, cimetières;
enlèvement des ordures, décharges,
inhumations; déneigement.

Chef de section: CRETENAND

Jean-Luc, domicilié à Basse-Nendaz,
079 637 80 23

Eau potable-électricité

Tél. 027 289 55 11 - Fax 027 289 55 19

Dépôt des Bouillets

Gestion du traitement et de
la distribution d'eau potable,
éclairage public.

Chef de section: MICHELET René,
domicilié à Sornard, 079 637 80 21

Station d'épuration

Step Bieudron 027 306 32 46

Traitement des eaux usées
de Nendaz, Veysonnaz et Ardon.

Chef de section: THEYTAZ Dominique,
domicilié à Basse-Nendaz

Service de sécurité

GILLIOZ

Paul-André

Chef du service
de sécurité

Né en 1948, marié,
2 enfants

Domicilié à Haute-
Nendaz

Tél. prof.: 027 289 56 42

Tél. privé: 027 288 13 24

E-mail: paul-andre.gillioz@nendaz.org



Police municipale

Tél. 027 289 56 40 Basse-Nendaz

Tél. 027 288 20 01 Haute-Nendaz

Mission intercommunale sur Nendaz,
Isérables, Veysonnaz, Les Agettes,
Salins.

Ouverture du bureau de Basse-Nendaz:
mardi de 17h à 18h - jeudi de 17h à 18h.

Ouverture du bureau de Haute-Nendaz:
tous les jours de 17h à 18h,
en saison touristique d'hiver.

Corps des sapeurs-pompiers

Alarme Feu: tél. N° 118

Lutte contre le feu et les éléments
naturels. Effectif de 80 hommes.

Protection civile

Concept 2004 régional regroupant
les organismes de Nendaz, Veysonnaz,
Les Agettes.

Service social

FOURNIER Freddy

Chef du service
social

Né en 1956, marié,
2 enfants

Domicilié à
Basse-Nendaz

Tél. prof.: 027 289 57 13

Tél. privé: 027 288 10 17

E-mail: freddy.fournier@cmsr-shc.ch



Secrétariat du service

Tél. 027 289 57 00 - Fax 027 289 57 01

Bâtiment Foyer Ma Vallée

E-mail: social@nendaz.org

Gestion du courrier et des communica-
tions, comptabilité du service, office
communal du travail, chômage, agence
AVS.

Chambre pupillaire

Tél. 027 289 56 80 - Fax 027 289 56 01

Au bureau communal

La chambre pupillaire a son propre
organe autonome de décision.

plan de scolarité 2006-2007 de la commune de Nendaz

Voici, en avant-première, le futur plan de scolarité de Nendaz.

Cette information sera reprise, bien entendu, dans notre édition de l'été, habituellement consacrée à l'organisation de la prochaine année scolaire.

Ouverture des classes

Lundi 21 août 2006

Clôture des classes

Vendredi 22 juin 2007

Vacances et congés

AUTOMNE :

du vendredi 20 octobre 2006, au soir
au jeudi 2 novembre 2006, au matin

NOËL :

du vendredi 22 décembre 2006, au soir
au lundi 8 janvier 2007, au matin

CARNAVAL :

du vendredi 16 février 2007, au soir
au lundi 26 février 2007, au matin

PÂQUES :

du jeudi 5 avril 2007, au soir
au lundi 16 avril 2007, au matin

ASCENSION :

du mercredi 16 mai 2007, à midi
au vendredi 18 mai 2007, au matin

FÊTE-DIEU :

du mercredi 6 juin 2007, à midi
au vendredi 8 juin 2007, au matin

EMS Foyer Ma Vallée

Tél. 027 289 57 00 - Fax 027 289 57 01

E-mail: mavallee@nendaz.org

Home pour personnes âgées de 26 lits,
à Basse-Nendaz.

L'EMS Foyer Ma Vallée a sa propre personnalité juridique, sous forme de fondation.

Centre médico-social

Tél. 027 289 57 00 - Fax 027 289 57 01

E-mail: cmssnendaz@cmss-shc.ch

Le CMS a sa propre personnalité juridique, sous forme de l'Association.

- Aide sociale, 027 289 57 14

Temps de permanence:
mardi, jeudi, vendredi et lundi matin
de 8h00 à 9h30

- Aides familiales, 027 289 57 15

Temps de permanence:
les lundis, de 13h30 à 15h30

- Soins infirmiers, 027 289 57 16

Temps de permanence:
les jours ouvrables,
de 13h30 à 14h30

- Bénévolat, 027 288 17 43

Temps de permanence:
c/o coordinatrice bénévole

Ecoles de Nendaz

BOURBAN Claudy

Directeur des
écoles

Né en 1957, marié,

3 enfants

Domicilié à

Brignon

Tél. prof.: 027 289 56 70

Tél. privé: 027 288 10 55

E-mail: claudy.bourban@ecolenendaz.ch



La direction des écoles est assurée

par M. Claudy BOURBAN

Tél. prof.: 027 289 56 70

Tél. privé: 027 288 10 55

Le secrétariat des écoles est situé dans
les locaux du C.O., à Basse-Nendaz
Tél. 027 289 56 70 - Fax 027 289 56 71

Il assure une permanence les lundis,
mardis, jeudis et vendredis, de 13h30
à 16h30.

L'organisation de nos écoles prévoit les classes enfantines et primaires décentralisées, dans les villages, avec des regroupements, par degrés. Le Cycle d'Orientation est centralisé à Basse-Nendaz; il accueille aussi les élèves de Veysonnaz.

Chaque année, en août, un numéro de Nendaz-Panorama présente, par le détail, l'organisation de l'année scolaire à venir.

LES ÉLÈVES DES VILLAGES DE...	FRÉQUENTENT LES CLASSES DU CENTRE SCOLAIRE DE:	TÉLÉPHONE
Aproz Bieudron Fey Les Condémines	Aproz (enfantines, premiers degrés primaires) Fey (derniers degrés primaires)	027 289 56 75 027 306 39 64
Baar/Plan-Baar - Les Bioleys Brignon	La Crêta (Brignon) (enfantines) Baar (primaires)	027 288 18 70 027 289 56 76
Haute-Nendaz Sornard Siviez	Haute-Nendaz (tous les degrés enfantines et primaires)	Village 027 289 56 79 Cure 027 288 32 12 Praplan 027 288 58 80
Basse-Nendaz Saclentse, Beuson	Basse-Nendaz (La Biolette) (tous les degrés enfantines et primaires)	027 289 56 77
Clèbes/Verrey	Veysonnaz (tous les degrés enfantines et primaires)	027 207 18 30
Tous les élèves de Nendaz et Veysonnaz	Cycle d'orientation de Basse-Nendaz (toutes les sections)	027 289 56 70



FRANÇOIS DÉLÈZE
(1865-1911)
Président de Nendaz en 1906

Né à Basse-Nendaz, François Délèze se révèle vite homme de caractère. Formation d'instituteur faite, il choisit une voie fort inhabituelle pour l'époque: celle de l'exil. Il part pour Londres avec ses frères. Il y acquiert d'excellentes qualifications dans l'hôtellerie.

De retour au pays il se mêle de politique. Sous l'étiquette libérale il renverse l'immuable majorité conservatrice à Nendaz, entre au Conseil et en devient le président. La période suivante il élargit son aura et devient aussi député au Grand-Conseil.

Sa présidence marquera l'histoire. Résolument moderne, en un temps où le qualificatif n'a rien d'anodin, le président Délèze révolutionne Nendaz, ni plus ni moins. Nous y consacrerons un chapitre entier de cette rubrique, prochainement.

François Délèze meurt, dans l'exercice de ses fonctions, le 23 août 1911. Il a 46 ans.

il y a 100 ans: 1906

par Simon Germanier

- I Les notables
- II «L'année du siècle» peut-être
- III Florilège

I Les notables

- En 1906 le Conseil communal est composé comme suit.

PRÉSIDENT:
Délèze François, Basse-Nendaz

VICE-PRÉSIDENT:
Lathion Joseph-Antoine, Basse-Nendaz

CONSEILLERS:
Bornet Eugène, Fey
Bornet Jean, Beuson
Bornet Joseph, Haute-Nendaz
Délèze Alexandre, Basse-Nendaz
Délèze François, Baar
Délèze Jean-Jacques, Haute-Nendaz
Fournier Jean-Pierre, Sornard
Gillioz Xavier, Brignon
Pitteloud Jean, Haute-Nendaz

SECRÉTAIRE COMMUNAL:
Loye Lucien, Haute-Nendaz

- Le juge de commune est Julien Délèze, en fonction depuis 1903. Le vice-juge est Jean-François Glassey, Baar, en fonction, lui, depuis 1899.
- Deux Nendards siègent au Grand-Conseil valaisan: les députés Joseph et Lucien Délèze.
- Le curé de Nendaz est l'abbé Luc Pont. Le vicaire est l'abbé, Henri Pitteloud.
- L'enseignement scolaire est dispensé par les «régentes» et «régents» suivants.

		ANNÉE SCOLAIRE 1905 / 1906	ANNÉE SCOLAIRE 1906 / 1907
Basse-Nendaz	Ecole des garçons Ecole des filles	Jean Glassey Alexandrine Gillioz	Jean Glassey Alexandrine Gillioz
Haute-Nendaz	Ecole des garçons Ecole des filles	Maurice Fournier Lucienne Délèze	Joseph Fournier Marie Gillioz
Fey		Simphorien Meytain	Lucienne Délèze
Saclentse		Joseph Praz	Philomène Délèze
Beuson		Marie Charbonnet	Marie Charbonnet
Brignon		Jean-François Meytain	Antoinette Bornet
Baar		Philomène Délèze	Victor Fournier
Clèbes		Jean-Barthélémy Fournier	Jean-Barthélémy Fournier
Aproz		Jules Bornet	Jules Bornet
Cours de répétition		Barthélémy Michelet	Jean Michelet
Cours préparatoire		-	Jean Glassey

Ailleurs dans le monde naissent en 1906 des inconnus que le 20^e siècle rendra célèbres. Parmi ceux-ci nous relevons:

- Aristode Onasis, armateur grec
- Roger Frison-Roche, alpiniste et écrivain français
- Roberto Rossellini, cinéaste italien
- Luchino Visconti, cinéaste italien
- Joséphine Baker, danseuse et chanteuse américano-française
- Léopold Sédar Senghor, poète et homme politique sénégalais
- Léonid Brejnev, homme d'état soviétique



service des travaux publics

l'entretien hivernal des routes

Land Cruiser Toyota avec saleuse Epoke, 800 litres, cuve en inox, vitesse d'épandage réglée électroniquement

L'entretien hivernal des routes, à Nendaz, est confié au service des Travaux Publics. Routes, chemins, et trottoirs y représentent plus de 100 kilomètres. En cas de précipitations, tout le personnel de la voirie est affecté aux travaux de déblaiements, en collaboration avec des entreprises privées, sous contrats. Ce sont ainsi plus de 21 véhicules (trax, jeep, tracteur, camion, saleuse, fraiseuse) qui sont mis en œuvre, selon un plan d'intervention prédéfini et approuvé par le Conseil communal.

Un service de piquet est organisé. Le personnel affecté à cette tâche effectue les premières vérifications tous les matins dès 3h30.

Ces collaborateurs savent que le déneigement est principalement une affaire de raclage; la plus grande difficulté par contre, réside dans le choix des épandages. Ce choix est extrêmement difficile car il dépend des températures et du comportement de la neige ou de la glace sous le trafic.

LES BASES LÉGALES

Les directives relatives à l'organisation des travaux de déneigement sont diverses:

- *Article 58 du Code des Obligations.*
Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

- *Article 103 de la Loi sur les routes.*
Celui qui en assume la charge décide des mesures à prendre.

En cas de chutes de neige ou de verglas, les routes publiques doivent être déneigées et maintenues praticables, ce dans la mesure des disponibilités en personnel et en matériel et pour autant que les travaux soient justifiés du point de vue économique et écologique.

Les voies publiques qui par expérience ou prévision comportent des risques d'éboulements, de glissement de terrain, de chutes de pierres, d'avalanches, d'inondations ou d'autres phénomènes naturels menaçant la vie ou les biens doivent être fermées en cas de danger.

L'étendue du service hivernal dépend de la largeur de la chaussée. Si elle ne permet pas le croisement des véhicules, des places d'évitement sont aménagées partout où cela est possible.

Par ailleurs la jurisprudence a développé quelques critères concernant la responsabilité des propriétaires d'ouvrages en cas de neige et de verglas. Signalons, parmi ceux-ci.

- D'une manière générale, les pouvoirs publics ne sont pas forcément obligés d'épandre du sable ou du sel là où les routes pourraient être couvertes de neige ou de verglas.
- Des exigences plus sévères valent pour les autoroutes. On peut raison-

nablement exiger des cantons qu'ils mettent sur pied un service d'entretien bien équipé et suffisamment doté en personnel.

- Si nécessaire, des trottoirs ou traversées de routes à fort trafic piétonnier sont déneigés plusieurs fois.
- Les priorités à respecter lors du déneigement dépendent de la densité du trafic.

LA CONNAISSANCE DES PHÉNOMÈNES EST PRIMORDIALE

Pour effectuer un bon entretien hivernal des routes il est absolument nécessaire de connaître les phénomènes à appréhender et de maîtriser les techniques et les outils de déneigement. Bref tour d'horizon.

La neige

Les météorologues et les spécialistes des avalanches distinguent des centaines de types de qualité de neige. Les spécialistes de la route se contentent d'en discerner trois.

La neige sèche: elle résulte de la chute, souvent modeste, de fins flocons de neige à faible teneur en eau liquide. Cette neige n'adhère pas aux surfaces sèches; elle est facilement déplacée par les chasse-neige. On ne peut pas en faire une boule de neige, par exemple.

La neige humide: elle est composée de flocons à teneur en eau moyenne, qui adhèrent facilement aux surfaces recouvertes. Cette neige est idéale pour

faire des boules. Sous le trafic elle se compacte et forme rapidement une couche lisse et glissante. L'état de la route est alors considéré comme enneigé.

La neige mouillée: elle est composée de gros flocons qui adhèrent facilement aux surfaces recouvertes. Faire une boule avec elle libère l'eau; la neige devient dure et grisâtre.

La glace

C'est incontestablement le phénomène météo le plus dangereux pour l'automobiliste. Il provoque une perte d'adhérence extrêmement importante. Ce phénomène peut être très localisé, ce qui le rend d'autant plus difficile à appréhender. Si on exclu la neige transformée on distingue plusieurs types de glace.

La congélation d'eau préexistante: on la rencontre le plus souvent par un ciel nocturne dégagé avec un revêtement routier préalablement humidifié. Le refroidissement de la température de l'air conduit l'eau au gel avant qu'elle ne soit évaporée.

Le givre: c'est la vapeur d'eau contenue dans l'air qui se condense au contact d'une surface refroidie.

Le brouillard givrant: en pareil cas on est en présence de stratus formant des gouttelettes suffisamment lourdes pour qu'elles se précipitent sur la chaussée. Cette glace ressemble à une couche de paillettes.

La pluie verglaçante: il s'agit de la congélation progressive d'eau de pluie tombant sur une surface de chaussée suffisamment froide.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENTS

Le déneigement

La neige accumulée sur la chaussée nécessite un traitement particulier visant un triple but:

- éviter dite accumulation pour ne pas devoir interrompre la circulation et pour éviter les problèmes au moment du dégel;
- maintenir un niveau d'adhérence satisfaisant;
- faciliter le retour à l'état ordinaire – en général retour au revêtement.

Le premier moyen mis en œuvre est bien sûr le raclage qui permet d'éliminer le maximum de neige. L'efficacité du raclage dépend bien sûr de l'état de la neige. Un traitement par salage peut parfois permettre le maintien d'une qualité de neige propice au raclage consécutif dans de bonnes conditions.

Le comportement de la neige sous l'effet du trafic dépend essentiellement de sa teneur en eau. L'objectif du salage de la neige consiste donc aussi à provoquer une teneur en eau adéquate (environ 10% - neige mouillée). Elle devient aussi fondante, est brassée sous l'effet du trafic, puis se racle facilement. Il ne sert donc à rien de saler une neige déjà mouillée. Inversement le salage d'une neige sèche augmente sa teneur en eau. Il risque de conduire à une neige humide se compactant facilement. Le résultat obtenu est pire que si aucun épandage n'avait été effectué.

Les épandages

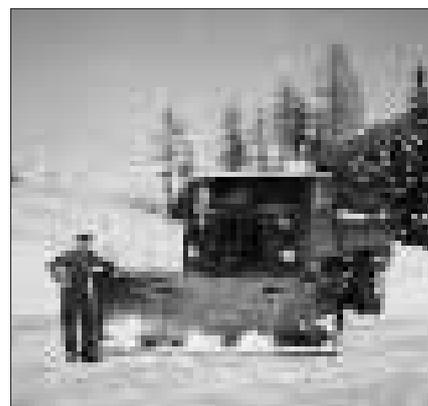
L'épandage des matériaux sur une route en hiver est tout un art. Le service de la voirie dispose de différents matériaux à épandre sur les chaussées verglacées. Le principal est le sel à dégeler (chlorure de sodium) qui est le fondant le plus utilisé; il favorise la fonte de la neige et de la glace après le déneigement. Il est efficace pour des températures supérieures à -5°centigrades.

Le service de la voirie dispose également de chlorure de calcium (CaCl) qui est un fondant plus efficace que le sel à dégeler lorsque les températures sont basses. Il peut être ajouté, en faible quantité, au sel et aux abrasifs. Son principal défaut demeure le fait que la surface de la chaussée garde un aspect humide.

La voirie épand également des abrasifs: du sable, plus particulièrement des gravillons 3/6 ou 4/8 concassés. Les abrasifs améliorent l'adhérence sur les routes enneigées ou verglacées. Le principe est simple. Il faut étendre des gravillons de calibre adéquat pour ne pas créer de dégâts par projection. Il faut ensuite renouveler l'opération lorsque l'efficacité diminue. Le trafic a pour effet de projeter le gravillon hors de la chaussée. Lorsqu'on épand trop de gravillons la mise en œuvre est ralentie; puis il y a des pertes impor-



Pour la première fois un chasse-neige de l'Etat arrive à Siviez. L'équipage est composé de Fernand Pitteloud et Norbert Praz. On est au milieu des années 50.



tantes. Si l'on épand insuffisamment de gravillons le résultat est médiocre. Tout est dans la mesure.

On peut imaginer que l'épandage des abrasifs ou du sel sur les routes est une opération simple. Ce n'est pas le cas, tant s'en faut. Le choix est difficile: décision d'épandre tel ou tel matériau, de définir sa quantité et, surtout, de l'appliquer au meilleur moment. En effet, les matériaux d'entretien d'hiver «travaillent» de manière très différente les uns des autres. Ils peuvent s'avérer très efficaces ou quasiment inutiles, voire néfastes, en fonction des conditions météorologiques, de la vitesse et de l'intensité du trafic et des conditions de la chaussée au début des intempéries.

L'épandage proprement dit n'est pas une technique très compliquée. Elle n'est cependant pas exempte de dangers lorsque les routes sont glissantes, la visibilité réduite et que les automobilistes et les camionneurs ne sont pas conscients de la faible vitesse et du positionnement sur la chaussée des engins de déneigement.

Le personnel utilisé doit connaître les principes de base de la météorologie, il

est capable d'observer l'évolution des conditions climatiques, il se tient informé des prévisions, il observe la nébulosité, il mesure la température. En fonction de ce qu'il constate, il prévient les intervenants et met en place les ressources : véhicules, chasse-neige, saleuses, fondants, abrasifs.

Il est très difficile d'établir des règles précises relatives à l'application de ces produits étant donné que beaucoup de facteurs influent sur le processus de fonte. Toutefois, quelques lignes directrices peuvent s'avérer utiles.

- a) Il faut des quantités de produits chimiques relativement petites pour faire fondre des minces couches de neige et de glace, ou pour améliorer la traction en surface.
- b) En général, il est préférable d'utiliser peu de sel plutôt que d'en utiliser trop. Des quantités moins grandes ne font pas fondre la glace complètement, mais elles affaiblissent son adhérence à la chaussée, la rendant plus facile à briser en morceaux.
- c) Des quantités plus importantes de produits de déglacage sont nécessaires pour les sections de chaussées qui se trouvent à l'ombre étant donné que la température de ces sections est habituellement plus basse que celle des sections exposées au soleil.

LES IMPACTS

Le déneigement, nous l'avons dit, est d'abord une question de raclage. Le

Les factures du déneigement (salaires non compris)

ANNÉE	MATÉRIEL	FONDANTS-ABRASIFS	CHASSE-NEIGE	TOTAL
1999	13'931.-	155'576.-	513'714.-	683'221.-
2000	12'692.-	123'593.-	154'380.-	290'665.-
2001	12'857.-	128'441.-	276'033.-	417'331.-
2002	23'551.-	121'794.-	108'916.-	254'261.-
2003	21'658.-	124'900.-	199'269.-	345'827.-
2004	11'482.-	146'083.-	306'229.-	463'794.-
2005	20'804.-	198'513.-	287'302.-	506'619.-

choix des épandages reste fonction des températures et du comportement de la neige ou de la glace.

La sécurité et le confort des usagers sont à prendre en compte également. Dans tous les cas de figure le choix des épandages demande de l'expérience et un esprit de décision clair.

Une facture salée

Le budget consacré au service hivernal est loin d'être négligeable si l'on se réfère à la récapitulation des prestations de tiers (les salaires purement communaux ne ressortent pas de ces chiffres) pour les dernières années (voir tableau ci-dessus).

La voirie décide des mesures à prendre et les applique dès qu'elle les juge nécessaires. Mais elle doit aussi tenir compte d'un bon engagement des coûts, des dispositions budgétaires et éviter le gaspillage.

Conséquences sur l'environnement

L'épandage de sels et d'abrasifs ont des conséquences sur l'environnement. Il faut en être conscient et y demeurer attentifs.

Les sels :

- modifient la composition chimique des cours d'eaux récepteurs;

- détériorent le béton;
- provoquent de la corrosion sur les métaux, en particulier sur les voitures, mais également sur les bâtiments ;
- endommagent les revêtements du sol, certains tissus, le cuir...

Les abrasifs :

- peuvent être projetés sur des passants ou des véhicules;
- créent de la poussière;
- doivent être ramassés et traités au printemps;
- abîment les canalisations d'égouts...

Conclusions

L'entretien hivernal des routes est un travail difficile. Le spécialiste doit agir en fonction de l'état des chaussées, des situations météorologiques et de leur évolution. Il prend en compte les nécessités en matière de trafic et ne doit pas négliger non plus les critères économiques et écologiques.

Tout un programme, que nous nous efforçons de remplir au mieux.



Holder C98H et saleuse Kugelmann, 1 m³, hydrostatique.



Unimog U90 avec saleuse Epoke, 1,2 m³ avec entraînement à roue.



accueil de la petite enfance

convention avec la Commune de Salins

Dans l'optique d'étoffer l'offre en matière d'accueil de la petite enfance, notre commune a passé une convention avec la Commune de Salins. Ainsi, à dater du 1^{er} janvier 2006, les parents de Nendaz peuvent placer leurs enfants dans la crèche communale «Gribouille», à Salins. Pour cela, il leur suffit de s'adresser auprès du service social communal (cf. coordonnées ci-après) afin de demander l'établissement d'une déclaration attestant la prise en charge d'une partie des coûts du placement.

Par ailleurs, pour votre information, nous vous rappelons ci-contre l'ensemble du dispositif mis en place par notre commune en ce qui concerne les structures d'accueil pour la petite enfance.

Vous pouvez obtenir toutes informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-après.

Service social,
bâtiment Foyer Ma Vallée,
1996 Basse-Nendaz
Tél. 027 289 57 00
Fax 027 289 57 01
E-mail: social@nendaz.org

Horaires:
du lundi au vendredi de 14h à 17h
les mardis de 14h à 19h

Crèche du P'tit Bec
Tél. 027 288 34 44
www.petitbec.ch

Locaux: Chalet ESS, route des Ecluses, à Haute-Nendaz

Horaires:

Habituel: tous les jours ouvrables de 7h à 19h (continu)

Saisons touristiques: tous les jours ouvrables

de 7h à 19h (continu) • les samedis selon les inscriptions

Tarifs:

Membres de l'association: cotisation annuelle de Fr. 100.–

Tarif horaire: Fr. 4.– • Tarif horaire: Fr. 3.– dès le 2^e enfant

Non-membres: tarif horaire: Fr. 8.–

Repas de midi: Fr. 5.–

Responsables:

Président: Pascal Praz - 027 289 57 00

Responsable d'exploitation: Erika Fournier - 027 288 34 44

Renseignements complémentaires auprès de la responsable susnommée.

Placement dans
les crèches des
communes de:

- Conthey
- Salins
- Sion

La commune de Nendaz, via des arrangements avec les communes de Conthey, Salins et Sion, a aménagé la possibilité de placer des enfants de notre commune auprès des institutions des communes suivantes.

Commune de Conthey

- Crèche «Les P'tits Loups»,

Av. de la Gare 28, 1964 Conthey - 027 346 13 30

Commune de Salins

- Crèche «Gribouille», 1991 Pravidondaz/Salins - 079 298 35 27

Commune de Sion

- Crèche municipale «Croque lune», Grand-Champsec 16A - 027 203 53 80

- Crèche municipale «Pré-Fleuri», Rue Pré-Fleuri 10 - 027 324 14 35

- Crèche «Pirouette», Rue du Parc 11 - 027 203 42 08

- Crèche «Pouponnière valaisanne», Rue Dixence 10 - 027 322 15 66

Avant tout placement dans ces communes, il faut demander la délivrance d'une garantie financière auprès du service social communal de Nendaz.

Accueil familial

Pour ce qui est du réseau d'accueil en milieu familial, la commune de Nendaz a adhéré à l'Association Le Cartable, à Sion, qui coordonne toutes les activités en la matière pour la région sédunoise.

La participation communale consiste en la prise en charge des frais structurels (administration et salaire des coordinatrices).

Les frais de placement eux sont à la charge des parents.

Coordonnées:

Association Le Cartable, Avenue Ritz 29, 1951 Sion

M^{me} Nicole Varone

Tél. 027 322 32 92 du mardi au vendredi de 14h à 18h

Fax 027 322 32 89 - E-mail: aslae@swissonline.ch



MISE AU CONCOURS

Dans le but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, l'Administration communale de Nendaz met au concours l'engagement

d'un(e) apprenti(e) employé(e) de commerce

formé(e) par les bureaux de l'Administration communale à Basse-Nendaz.

Les jeunes, intéressés par cette offre sont priés de postuler, par écrit, à l'adresse du secrétariat communal, à Basse-Nendaz, en joignant copie de leurs notes scolaires actuelles, **jusqu'au 15 mars 2006** au plus tard.



MISE AU CONCOURS

L'administration communale de Nendaz met au concours, l'engagement d'un(e)

concierge auxiliaire à temps partiel

pour l'entretien des locaux du centre scolaire de Fey.

Le cahier des charges relatif à cette fonction peut être consulté auprès de notre chef du personnel, au secrétariat communal, à Basse-Nendaz (téléphone 027 289 56 00).

Les personnes intéressées par ce poste peuvent formuler une offre écrite adressée à l'administration communale de Nendaz, 1996 Basse-Nendaz, **jusqu'au 15 mars 2006** au plus tard.



dépôt des papiers des changements

Jusqu'à ce jour il était admis que seules les personnes non bourgeoises de Nendaz et, celles, bourgeoises, ayant fait établir une fois un acte d'origine, étaient tenues au dépôt des papiers auprès du contrôle des habitants.

La loi cantonale sur les droits politiques du 13.5.2004, entrée en vigueur le 1.1.2005, a modifié cette donnée. Elle stipule, en son art. 10 :

Art. 10 Acte d'origine

1. *Tous les citoyens habiles à voter doivent déposer leur acte d'origine.*
2. *Celui qui dépose dans une commune d'autres papiers (certificats de nationalité, papiers provisoires, etc.) que son acte d'origine n'acquiert le domicile politique qu'à la condition de prouver qu'il n'est pas inscrit au registre électoral du lieu où l'acte d'origine a été déposé.*
3. *Le délai fixé aux articles 8 et 9 court du jour du dépôt de l'acte d'origine.*

Ainsi «tous les citoyens habiles à voter doivent déposer leur acte d'origine». Nous n'avons donc guère le choix que d'exiger l'application de cette disposition,

sous peine de nous exposer à certaines difficultés en cas d'éventuelles contestations du registre électoral. Difficultés auxquelles s'exposent, de même, les citoyens concernés.

Nous invitons donc chaque citoyenne et citoyen interpellé par nos services à entreprendre les démarches utiles. Et nous rappelons que l'acte d'origine n'est pas un document confectionné d'office, même pour les bourgeois ayant toujours été domiciliés à Nendaz.

L'acte d'origine est établi par l'état-civil de l'arrondissement. Pour les bourgeois de Nendaz, il s'agit du :

Bureau d'état-civil
du district de Conthey
M. Jean-Christophe Évéquoz
1975 St-Séverin

Tél. 027 345 45 47
Fax 027 345 45 57

E-mail :
jean-christophe.evequoz@admin.vs.ch

Merci pour votre compréhension.

Agenda des manifestations 2006 (sous réserve de modifications)

Mars 2006

- 3 Remise des mérites sportifs et culturels à La Biolette
- 4 Concert du chœur St-Michel à l'église de Haute-Nendaz
- 4 et 5 Tournoi du FC Nendaz à La Biolette
- 10 et 11 Concert de la fanfare la Rosablancche à La Biolette
- 17 Ski au clair de lune avec repas et animation
- 18 Concerts de la fanfare l'Echo du Mont à La Biolette
et du chœur La Caecilia à Fey
- 18 et 19 O'Neill X'Trem - Mt-Fort
- 25 Concert de la fanfare La Concordia à La Biolette
- 26 Concert du chœur La Davidica à l'église de Basse-Nendaz
- 26 Grand Prix Migros
- 28 Connaissance du monde à la salle du Cycle d'orientation
à Basse-Nendaz / St-Jacques de Compostelle

Avril 2006

- 1 et 2 Nendaz Cross séries: boardercross
- 8 Concerts du groupe Les Ej'Ecochyoeu à La Biolette
et du chœur le Muguet à Aproz
- 15 Trophée de Pâques pour les familles
- 16 Grande course aux œufs
- 22 Concert du groupe La Chanson de la montagne à La Biolette
- 22 et 25 X-Speed Ski Nendaz/Verbier/Mt-Fort, FIS World Cup Final
- 23 Waterslide
- 29 Concert du Chœur de l'Amitié à la chapelle de Baar
- 29 Etape du Tour de Romandie
- 29 et 30 X-speed ski Nendaz/Verbier/Mt-Fort, popular events

Mai 2006

- 13 Solid'air
- 27 Concert du chœur d'enfants Méli-Mélo à La Biolette

Juin 2006

- 9-10 et 11 Amicale des sapeurs pompiers à Haute-Nendaz
- 9 Spectacle de l'école de danse Marie-Thérèse Trachsler à La Biolette
- 16 et 17 25^e anniversaire du chœur de l'Amitié de Baar

Agenda des manifestations 2006 (suite)
(sous réserve de modifications)

Juillet 2006

22 et 23 Festival International du Cor des Alpes

Août 2006

20 Grand Raid Cristalp

Septembre 2006

8 et 9 Spectacle de la troupe «Si on chantait» à la Biolette

Décembre 2006

13 Noël des aînés à La Biolette

